



---

Entrée de BROSSARD sur alternext  
(29/03/2007 19:13)

---

Entrée de BROSSARD sur alternext

Le 29 mars a eu lieu la première cotation des actions BROSSARD sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

BROSSARD conçoit, fabrique et commercialise de larges gammes de produits à base de pâte qui couvrent tous les moments de consommation, du petit déjeuner au dîner, y compris les pauses gourmandes, l'apéritif, le dessert... Les produits sont destinés essentiellement aux Grandes et Moyennes Surfaces, aux réseaux spécialisés (Home Service) et à la Restauration Hors Foyer.

1.624.000 titres étaient proposés au Public, représentant 27,50% du capital et des droits de votes, dont 1.100.000 actions nouvelles et 524.000 actions existantes, à une fourchette de prix de 21,20 € à 24,60 € par action.

Résultats :

L'Offre à Prix Ouvert, proposée aux particuliers, portant sur 20% du nombre total d'actions offertes, a été demandée à hauteur de 97.154 actions.

Le Placement Global, proposé aux investisseurs institutionnels, portant sur 80% du nombre total d'actions offertes, a été demandé à hauteur de 1.120.846 actions.

L'offre a été ramenée à 75% du nombre de titre prévu initialement, portant celle-ci à 1.218.000 actions réparties en 393.000 actions anciennes et 825.000 actions nouvelles. De 4.804.614 actions avant opération, le capital est ainsi constitué de 5.629.614 actions d'un nominal de 9 € après opération.

Le prix définitif de l'opération a été fixé en bas de fourchette à 21,2 € par action.

En conséquence :

– 97.154 actions ont été attribuées dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, – 1.120.846 actions ont été attribuées dans le cadre du Placement Global, – le montant brut de la cession des 393.000 actions anciennes s'élève à 8.331.600 €, – le montant brut de l'émission des 825.000 actions nouvelles s'élève à 17.490.000 €.

Raisons de l'Opération :

L'introduction en Bourse et l'augmentation de capital ont pour objectifs :

– d'apporter à la Société une partie des moyens nécessaires au financement de son développement, – de reconstituer la souplesse de financement pour la croissance de la Société en procédant au remboursement d'une partie de ses emprunts bancaires.

Enfin, l'opération de cession d'une partie de ses actions BROSSARD répond à une volonté de Guy Schumacher de dégager des liquidités destinées à rembourser une partie des emprunts contractés à titre personnel pour reconquérir le capital de SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD en 2003, 2005, et lors de l'OPA – OPR du mois de juin 2006.

L'Introduction en Bourse permet également de renforcer la notoriété et la visibilité de la Société.

Mise à disposition du Prospectus :

Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 9 mars 2007 sous le numéro 07-080, sont disponibles sans frais auprès de la société BROSSARD, de KEPLER LANDSBANKI ainsi qu'auprès d'Industrie Bourse International. Le Prospectus peut être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), sur le site Internet de la Société ([www.brossard.fr](http://www.brossard.fr)) et sur le site Internet d'IBI ([www.ibi.fr](http://www.ibi.fr)).

Contacts investisseurs Monsieur Guy Schumacher – Président Directeur Général Route de Pont de l'Arche – 27110 Le Neubourg Tél : 02 32 35 58 15 / Fax : 02 32 35 68 67

Intermédiaires financiers

KEPLER LANDSBANKI PSI en charge du placement 112 avenue Kleber – 75116 Paris

Industrie Bourse International Listing Sponsor 11 avenue Victor Hugo – 75116 Paris Tél : 01 45 00 26 26

" Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions BROSSARD dans un quelconque pays. Les actions BROSSARD n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act de 1933") et ne peuvent être offertes aux Etats-Unis qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un enregistrement auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission ou de bénéficier d'une exemption d'enregistrement. BROSSARD n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement des actions BROSSARD au titre du Securities Act de 1933, ou de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis. Aucune copie de ce communiqué n'est, et ne doit être distribuée ou envoyée aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. "